

Sociétés de Gestion françaises de placements collectifs au 31/12/2020. Application des articles L. 621-5-3 II 4° e) et D. 621-29 5° du code monétaire et financier.

CONSIGNES ET REMARQUES IMPORTANTES

Rappel du contexte réglementaire

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29LEC » (Loi Energie Climat) exige de l'AMF de collecter les rapports 29LEC des acteurs sous sa supervision (cf. section périmètre concerné ci-dessous) et de contribuer au bilan d'application de ce décret, qui sera publié par le gouvernement en 2023. De ce fait, l'AMF et l'ACPR ont défini des plans-types qui doivent obligatoirement être utilisés pour les rapports 29LEC des entités et collectent, **via ce questionnaire**, les données quantitatives exigées par le décret (cette collecte ne crée pas de nouvelles obligations de publication) et publiées au sein des rapports 29LEC des acteurs. Les indicateurs des principales incidences négatives du règlement SFDR (Article 4) sont aussi collectés par le biais de ce questionnaire.

Cette collecte permettra de consolider et exploiter les informations quantitatives dans le cadre du bilan d'application. Cette synthèse consolidée sera partagée avec l'ADEME qui pourra l'exploiter à des fins statistiques.

Périmètre concerné :

Les acteurs de droit français suivants sont tenus de compléter ce questionnaire :

- sociétés de gestion de portefeuille ;
- établissements de crédit (EC) pour leurs activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de conseil en investissement ;
- entreprises d'investissement (EI) pour leurs activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de conseil en investissement ;

Les EC et EI qui ne fournissent que du conseil en investissement ne sont pas soumises aux obligations de reporting du décret 29LEC mais celles qui fournissent que de la gestion de portefeuille pour compte de tiers le sont.

Un questionnaire sera envoyé à chaque entité juridique d'un même groupe qui serait soumise au décret 29LEC.

Pour rappel, le questionnaire ne concerne que les données 29LEC exigées au niveau entités, le reporting des produits n'est pas inclus dans le périmètre.

Période concernée :

Le questionnaire couvre les données reportées au sein des rapports 29LEC (niveau entité) publiés en 2023 au titre de l'exercice clôturé en 2022.

Délai de réponse :

Les réponses sont attendues **d'ici le 8 septembre 2023**.

Nous vous remercions par avance d'apporter des réponses claires et précises aux questions qualitatives ouvertes afin d'optimiser les échanges que nous pourrions avoir par la suite et réduire au possible les échanges de suivi. Les réponses devront bien être alignées avec les informations publiées au sein de votre rapport 29LEC 2023 (couvrant l'exercice 2022).

Pour toutes interrogations sur ce questionnaire ainsi qu'à leur accès, merci de nous contacter sur l'outil de "support ROSA", accessible en bas de page. Afin de rediriger votre demande, nous vous remercions de sélectionner dans l'objet de votre incident : « Reporting quantitatif 29LEC ». Par ailleurs, en cas de difficultés de connexion, nous vous prions de bien vouloir contacter votre administrateur.

Merci par avance pour votre participation.

REMARQUES IMPORTANTES

- **Annexe C - Taxonomie Tableau 1** : cette section fait référence à l'éligibilité (et non pas l'alignement) de l'entité à la Taxonomie au titre de l'exercice clos en 2022. Sa complétion est **obligatoire** ;
- **Annexe C - Taxonomie Tableau 4** : cette section fait référence à l'alignement Taxonomie de l'entité sur la base de données estimées et n'est donc pas l'indicateur d'alignement officiel de l'acteur. Sa complétion est **volontaire** ;
- **Annexe C - Taxonomie** : les tableaux 2 et 3 ne sont pas visibles pour le reporting 29LEC de cette année et seront mis à disposition pour le reporting de l'année prochaine ;
- **Annexe D - Table de correspondance** : lorsque l'information prévue par le décret 29LEC n'est pas présente au sein du rapport, la section explicative des raisons d'omission et la présentation du plan d'amélioration est exigée dans les deux cas de figure suivants "Présence d'explication(s) sur l'absence d'informations" et "Information absente sans explication" ;
- **Annexe E - Indicateurs quantitatifs exigés par le décret 29LEC** :
 - Les sections apparaissent en cohérence avec les réponses fournies en annexe D (lorsque l'information est présente au sein du rapport 29LEC dans l'annexe D) ;
- **Annexe G - Indicateurs PAI** :
 - Cette section doit être complétée par les acteurs qui effectuent le reporting PAI de SFDR de manière volontaire ou obligatoire (i.e. ils dépassent les seuils imposés par les articles 4(3) et 4(4) du Règlement SFDR (UE) 2019/2088) ;
- Pour renseigner des décimales il faut utiliser les "." et non pas les "," ;

- Les **explications qualitatives sont limitées à 1 500 caractères** dans l'ensemble des sections ;
- Les réponses en % **doivent nécessairement être supérieures ou égales à 0% et inférieures ou égales à 100%. Elles sont à renseigner sous le format de % comme par exemple 52.2% ou encore 80%** ;
- Pour les **montants monétaires** il faut indiquer le **chiffre complet en euros** (pas de données en k€ ou M€, etc.) ;
- Si le questionnaire est complété en plusieurs fois il est nécessaire de **sauvegarder les réponses renseignées en cliquant sur l'option "brouillon"** de l'outil ;
- **Une fois le questionnaire complété et finalisé, il faut i) d'abord cliquer sur le bouton "Vérifier" et ii) ensuite sur le bouton "Soumettre"**.

IDENTIFICATION

Déclaration faite le

7/11/2023

Nom de la société :

BLUE COLIBRI AM

Numéro d'agrément :

GP-202160

Période couverte par le reporting 29LEC

La période couverte se réfère à celle couverte par le rapport 29LEC publié en 2023 au titre de l'exercice 2022.

Merci d'indiquer la date de début de la période

5/17/2022

Merci d'indiquer la date de fin de la période

12/31/2022

Etes-vous une SGP (plusieurs choix sont possibles) :

Généraliste

Immobilière

De capital investissement (y compris infrastructure)

Autre (titrisation, dette privée)

Avez-vous plus de 500 millions d'euros de bilan ou d'encours au sens de l'article 1 IV-1° du décret 29LEC ?

OUI (bilan)

OUI (encours)

NON

ANNEXE D : TABLE DE CORRESPONDANCE

- **Lorsque l'information prévue par le décret 29LEC n'est pas présente au sein du rapport, la section d'explication des raisons d'omission et de présentation du plan d'amélioration est exigée dans les deux cas de figure suivants "Présence d'explication(s) sur l'absence d'informations" et "Information absente sans explication"**
- **L'année renseignée dans la dernière colonne "Année prévue pour présenter l'information manquante" doit être supérieure ou égale à 2023**

Annexe D - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration

Lien URL permettant d'accéder au rapport :

<https://blue-colibri-am.com/wp-content/uploads/2023/07/lec29-2.pdf>

Information prévue par le décret 2021-663

Présente-t-elle dans le rapport traitant du sujet

Si l'information n'est pas présentée : explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration

Raison d'omission de la raison de (telles que décrites dans le rapport)

Explication narrative

Plan d'amélioration

Année prévue pour présenter l'information

1° : Démarche générale de l'entité

Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de

Information présentée

a. Mise en place de tables de métriques choisies en interne sur les

qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

piliers E, S et G
b. Pondération des métriques selon leur degré d'importance dans chaque pilier
c. Particularisation des tables de métriques ESG par secteur d'activité
d. Publications intégrales de ces tables sur le site internet de la société de gestion
e. Analyse extra-financière basée sur une triple approche :
i. Pluriannuelle : toutes les analyses sont faites sur des périodes historiques de 8 ans pour procéder à la recherche des « Best in Effort »
ii. Sectorielle : rechercher des meilleures sociétés dans leurs secteurs sur 8 ans
iii. Globale : notation du portefeuille sur la base d'une métrique unifiée aux 11 secteurs d'activité

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Information présentée

Rapports mensuels en français et en anglais reprenant la synthèse de toute la méthodologie explicité ligne par ligne sur le site internet, appliqués aux publications mensuelles des données du fonds

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)

Information présentée

100% des sociétés Large and Mid Caps des actions et/ou des obligations sur les marchés cotés, qui émettent des publications ESG

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci,

Information présentée

en cohérence avec le d) de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR - Règlement (UE) 2019/2088)

Label ISR France bien que nous soyons pas fan de l'approche Best In Class

ANNEXE E : INDICATEURS QUANTITATIFS

ATTENTION : Les sections ci-dessous apparaissent en cohérence avec les réponses que vous aurez fournies en annexe D (uniquement lorsque la section du décret 29LEEC est indiquée comme présente au sein du rapport 29LEEC de l'entité)

Pour rappel : les décimales doivent être délimitées à l'aide de point "." et non pas de virgules ","

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité			
1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité		En % des encours	100 %

ANNEXE G : DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ (ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 2022-1288)

Cette section doit être complétée par les acteurs qui effectuent le reporting PAI (Article 4 SFDR) sur une base volontaire ou obligatoire (dépassent les seuils imposés par l'article 4(3) et 4(4) du Règlement (UE) 2019/2088)

Pour rappel : les décimales doivent être délimitées à l'aide de point "." et non pas de virgules ","

Effectuez-vous un reporting PAI selon l'A4 du [règlement \(UE\) 2019/2088 \(SFDR\)](#) ?

- OUI
 NON

Votre reporting PAI sous l'A4 SFDR est-il obligatoire ou volontaire ?

- Obligatoire
 Volontaire

Quelle est la période couverte par votre reporting PAI ?

Merci d'indiquer la date de début

Merci d'indiquer la date de fin

5/17/2022

12/31/2022

- Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre					
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	483,453		Année de lancement	recherche des moins bonnes sociétés pour les remplacer par des plus vertueuses sur une évolution de 8 ans
	Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1,071,965		Année de lancement	ib idem
	Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	11,582,127		Année de lancement	ib idem
		0			

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis			Année de lancement	Valeur manquante actuellement. En cours de régularisation dès que le fournisseur de donnée aura les données.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	197		Année de lancement	Recherche d'optimisation
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	56		Année de lancement	Recherche de réduction importante par le biais de la sélection best in effort qui devrait améliorer ce chiffres années après année.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	0		Année de lancement	Valeur manquante actuellement. En cours de régularisation dès que le fournisseur de donnée aura les données.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0		Année de lancement	Valeur manquante actuellement. En cours de régularisation dès que le fournisseur de donnée aura les données.
Biodiversité					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites /établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0		Année de lancement	Valeur manquante actuellement. En cours de régularisation dès que le fournisseur de donnée aura les données.
Eau					
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.13		Année de lancement	Recherche d'amélioration
Déchets					
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0		Année de lancement	exclusion des sociétés incluant le nucléaire
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0		Année de lancement	Mise en place d'un IA de recherche de controverse en cours
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	31		Année de lancement	recherche d'amélioration via développement en IA
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	18		Année de lancement	Recherche d'optimisation
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0		Année de lancement	Qualité de données non satisfaisante chez notre fournisseur
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0		Année de lancement	Nul car critère d'exclusion exclusif
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement					
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	0		Année de lancement	Mise en place de l'analyse par pays : information trop récente chez notre fournisseur pour pouvoir publier
Social					
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0		Année de lancement	N/A
	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0		Année de lancement	N/A
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
Combustibles fossiles					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le	0		Année de lancement	N/A

transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)

Effacité énergétique

18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)

0		Année de lancement	N/A
---	--	--------------------	-----

• Tableau 2

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Incidence négative sur des facteurs de durabilité

Elément de mesure

Incidence [année n]

Incidence [année n-1]

Explication

Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante

Emissions

1. Emissions de polluants inorganiques

Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

2. Emissions de polluants atmosphériques

Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

Performance énergétique

5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables

Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

Eau, déchets et autres matières

6. Utilisation et recyclage de l'eau

1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau

Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé

Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau (en %)

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques

Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du

		Année de lancement	N/A
--	--	--------------------	-----

	règlement (CE) n° 1893/2006 (en %)						
10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)			Année de lancement	Année de lancement		N/A
11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières /agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques ou politiques foncières /agricoles durables (en %)			Année de lancement			N/A
12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers			Année de lancement			N/A
13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			Année de lancement			N/A
14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)			Année de lancement			N/A
	2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)			Année de lancement			N/A
15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)			Année de lancement			N/A
Titres verts							
16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (en %)			Année de lancement			N/A
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux							
Titres verts							
17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental			Année de lancement			N/A
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers							
Emissions de gaz à effet de serre							
18. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2			Année de lancement			N/A
	Emissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2			Année de lancement			N/A
	Emissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2			Année de lancement			N/A
	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2			Année de lancement			N/A

Consommation d'énergie

19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré (si vous utiliser une autre métrique merci de la convertir en GWh/m2 afin de vous conformer aux exigences des RTS SFDR)			Année de lancement	N/A
---	---	--	--	--------------------	-----

Déchets

20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri de déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets (exprimée en %)			Année de lancement	N/A
--	--	--	--	--------------------	-----

Consommation de ressources

21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes exprimée en %			Année de lancement	N/A
---	--	--	--	--------------------	-----

Biodiversité

22. Artificialisation des sols	Part de surface non-végétale (surface des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs exprimée en %			Année de lancement	N/A
--------------------------------	--	--	--	--------------------	-----

• Tableau 3

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Prises de mesures, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
---	-------------------	---------------------	-----------------------	---

Questions sociales et de personnel

1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)			Année de lancement	N/A
2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée			Année de lancement	N/A
3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées, en moyenne pondérée			Année de lancement	N/A
4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %			Année de lancement	N/A
5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %			Année de lancement	N/A
6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %			Année de lancement	N/A
7. Cas de discrimination				Année de lancement	N/A

	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée				
	2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée			Année de lancement	N/A
8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %			Année de lancement	N/A
Droits de l'Homme					
9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %			Année de lancement	N/A
10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %			Année de lancement	N/A
11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %			Année de lancement	N/A
12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %			Année de lancement	N/A
13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité exprimée en %			Année de lancement	N/A
14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée			Année de lancement	N/A
Lutte contre la corruption et les actes de corruption					
15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %			Année de lancement	N/A
16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %			Année de lancement	N/A

17 a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements			Année de lancement	N/A
17 b. Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements			Année de lancement	N/A
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux					
Social					
18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements			Année de lancement	N/A
19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements			Année de lancement	N/A
Droits de l'Homme					
20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet			Année de lancement	N/A
21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet			Année de lancement	N/A
22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales			Année de lancement	N/A
23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet			Année de lancement	N/A
Gouvernance					
24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet			Année de lancement	N/A